

AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de L'Islet, que le conseil de la Municipalité de L'Islet devrait statuer, lors d'une séance ordinaire qui aura lieu le lundi 6 novembre 2023 à 19 h 30 en présentiel et en ligne, sur la demande de dérogation suivante :

Nature et effet :

L'immeuble ci-après décrit est situé dans la zone 17Rd (zone résidentielle multilogements) du règlement de zonage de la Municipalité de L'Islet. Il s'agit du lot portant le numéro cadastral 6 570 408.

Dérogation mineure

La dérogation mineure est demandée afin d'autoriser la construction d'une descente de cave et d'accès au sous-sol (initialement prévue du côté latéral ouest sur les plans de construction de la résidence), dans la seconde cour avant, plus précisément du côté est de la résidence projetée.

En effet, le déplacement de la descente de cave et d'accès au sous-sol a pour objet de permettre un plus grand ensoleillement du côté ouest (section cuisine-salon) et une plus grande intimité donnant accès au patio. De plus, l'emplacement de la descente de cave et d'accès au sous-sol permettra à l'employé d'avoir un accès direct au chemin de la ferme sachant que le stationnement est aussi prévu du côté est.

Or, conformément à l'article 9.1 du règlement 158-2013 relatif aux « constructions et usages permis dans les cours avants », les descentes de cave et d'accès au sous-sol ne sont pas permises dans les cours avants. Mais, elles sont autorisées dans les cours latérales et arrière en vertu de l'article 9.2 du même règlement.

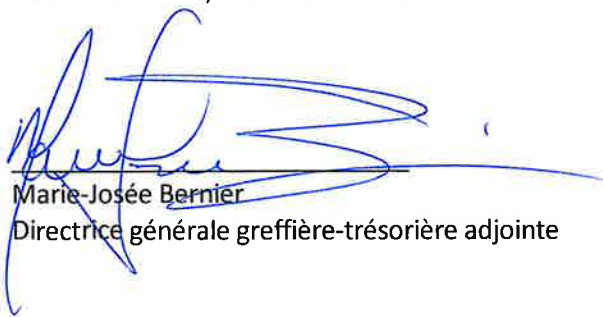
Donc, la demande vise à déroger aux exigences de l'article 9.2 du règlement de zonage afin d'autoriser la construction d'une descente de cave et d'accès au sous-sol dans la cour avant (seconde cour avant).

Identification du site concerné :

Adresse : 280, rue Notre-Dame

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À L'ISLET, CE 11 OCTOBRE 2023.



Marie-Josée Bernier
Directrice générale greffière-trésorière adjointe